

 | **LES ÉTUDES ERGONOMIQUES**

L'activité de travail par son organisation, ou l'environnement, peut avoir des incidences négatives sur la santé des agents. Des problématiques telles que des douleurs, des troubles musculo-squelettiques, des maladies professionnelles, des incapacités temporaires ou définitives, peuvent alors apparaître. Indirectement c'est aussi le fonctionnement de la collectivité qui peut être impacté (remplacements en cas d'absence, coûts, surcharge de travail pour les collègues...).

**VOS OBJECTIFS**

Votre collectivité souhaite un regard d'expertise concernant un agent ou un collectif d'agents sur des problématiques identifiées ou dans une volonté de prévention afin déterminer les axes d'améliorations.

**NOS SOLUTIONS**

Les ergonomes du CDG29 se chargent de :

- repérer les facteurs de risques (biomécaniques, environnementaux, psychosociaux, individuels et organisationnels),
- proposer des actions d'amélioration.

Cette prestation s'adresse aux agents ou groupes d'agents rencontrant des difficultés liées à l'aménagement de leur poste de travail, mais aussi en amont lorsqu'une action de prévention veut être menée.

Les études peuvent concerner tous types de postes : administratifs, techniques, cuisine, petite enfance...

**LES TARIFS**

La prestation sera facturée à la collectivité selon un tarif horaire. Le nombre de jours d'intervention fera l'objet d'un devis préalable.

**LES CONTACTS**

✉ [prevention.ergonomie@cdg29.bzh](mailto:prevention.ergonomie@cdg29.bzh)



# | **LES ÉTUDES ERGONOMIQUES**

## **LE DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION**



**Entretien avec l'encadrement pour analyse de la demande et des besoins**



**Entretien avec le ou les agents concernés par l'étude ergonomique**



**Observations sur le terrain pendant la réalisation de l'activité**



**Analyse et restitution avec la réalisation d'un rapport**



**Accompagnement à la mise en oeuvre**

